

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, quand j'exerçais le droit, j'étudiais la loi pour voir s'il y avait lieu de la modifier. C'est précisément de cela que je suis en train de discuter. Il me semble que c'est également ce que fait le très honorable représentant en signalant que la loi peut avoir des conséquences dangereuses. Si c'est le cas, il convient alors de le signaler à ceux qui l'ont adoptée et qui ont le pouvoir de la modifier.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED DANS L'INDUSTRIE DU NICKEL—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Un comité spécial du Parlement ontarien a déposé hier un rapport qui recommande les mesures suivantes pour protéger des milliers d'emplois dans l'industrie du nickel; stockage et programme de travail partagé pendant 30 jours et programme de mise à la retraite; comme ce projet a été approuvé par la majorité des membres du comité et notamment tous ses membres libéraux provinciaux, et que c'est le seul projet positif qu'ait proposé le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial en vue de protéger des milliers d'emplois, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement va enfin prendre des mesures concrètes et approuver les propositions du comité spécial de l'Ontario, afin de sauvegarder ces emplois et l'économie des localités intéressées?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je tiens beaucoup, monsieur l'Orateur, à prendre connaissance de ces propositions. Je ne les ai pas encore reçues. Nous avons prié le gouvernement ontarien de nous les communiquer, mais elles ne nous sont pas encore parvenues. Je crois qu'elles devraient arriver cet après-midi, et quand nous les aurons reçues, nous allons les prendre très sérieusement en considération.

M. Rodriguez: Étant donné que ce comité spécial provincial a fini par présenter un plan qui devrait permettre aux plus de 3,000 mineurs concernés de conserver leur travail, pendant au moins 60 jours; que de son côté le gouvernement fédéral n'a présenté absolument aucun plan pour protéger les emplois de ces travailleurs; et que le comité spécial a recommandé d'accorder aux sociétés Falconbridge et INCO un prêt sans intérêt pour qu'elles puissent stocker leur production pendant un mois, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il compte entamer des négociations avec le gouvernement provincial et apporter son secours financier pour sauver les emplois des mineurs du bassin de Sudbury et de Thompson, au Manitoba?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral a déjà pris un certain nombre d'initiatives, en proposant des solutions et des formules d'entente possibles à la société et au syndicat. Sans être d'accord avec ce que le député a dit au début, je répète que nous sommes prêts à étudier les propositions du comité spécial. Mais je n'ai pas encore pris connaissance de ces propositions; je compte le faire dans le courant de la journée, mais pour le moment je ne puis rien dire de plus.

Questions orales

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, les mises à pied doivent avoir lieu lundi. Lundi, en effet, 3,000 travailleurs de Sudbury seront sur le pavé. Étant donné que la proposition faite hier doit prendre effet aussitôt que possible si nous voulons éviter les mises à pied, le ministre peut-il à la Chambre s'il est disposé après la période des questions, à téléphoner ou à envoyer un télex au gouvernement de l'Ontario pour savoir ce qu'il propose? Cela nous permettrait de prendre une décision dans les plus brefs délais. Le ministre peut-il nous le dire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député de Moncton.

M. Rodriguez: Allez, levez-vous et répondez à ma question. Ne restez pas assis là muet comme une carpe, levez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je donne la parole au député de Moncton.

M. Jones: Monsieur l'Orateur . . .

M. Rodriguez: Répondez donc à ma question. Vous vous fichez des travailleurs, vous êtes bien payé vous, n'est-ce pas?

M. Jones: A l'ordre, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

* * *

● (1442)

LES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE—LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes, que je tiens d'ailleurs à féliciter personnellement étant donné que j'ai été son collègue sur la scène municipale pendant des années. Le ministre voudrait-il maintenant dire à la Chambre quand exactement les restrictions imposées au service de distribution à domicile du courrier seront supprimées et sur quels critères on se fondera pour les supprimer? Le ministre a-t-il l'intention de supprimer entièrement le service de distribution à domicile ou adoptera-t-il le système équivalent qui, d'après un article publié lundi dans le *Globe and Mail* de Toronto, a été utilisé récemment dans la région de Toronto?

[Français]

L'hon. J.-Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur le président, je dois dire que nous n'avons aucunement l'intention de discontinuer la livraison du courrier de maison en maison. Disons, qu'en ce moment, nous sommes à étudier de quelle façon nous pourrions peut-être augmenter cette distribution dans le cas des régions urbaines qui ont eu en fin de compte une croissance rapide.

[Traduction]

M. Jones: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre pourquoi les prétendues restrictions relatives à la distribution du courrier à domicile seraient appliquées à Scarborough, dans la subdivision de Brandywine, et non pas à d'autres régions du Canada?